



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# CAFFA

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

Rapport des jurys - Sessions 2019

Rapport présenté par  
PoI LE GALL  
Directeur du pôle pédagogique et éducatif  
Président des jurys

# ADMISSIBILITE

---

Cinq sessions d'admissibilité ont été organisées en 2019, trois pour les candidats de l'académie et deux pour des enseignants de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

## Composition des jurys

### Première session académie

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Eric PAGOTTO – Doyen des IA-IPR

Laurent MAISAK – Chef d'établissement

Pascale BOLSIUS – IEN premier degré

Sylvaine ARNOULD-BROUILLY – formatrice titulaire du CAFFA

### Deuxième session académie

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Valérie MILLET – IA-IPR

Virginie LEDUC – Chef d'établissement

Florence SPELLER – IEN premier degré

Alexandre ARNAUD – formateur titulaire du CAFFA

### Troisième session académie

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Philippe ALBERT – Doyen des IEN du second degré

Brigitte JOUVERT – Chef d'établissement

Nathalie BENIGNI – IEN premier degré

Loïc GRANDVALET – formateur titulaire du CAFFA

### Première session AEFE

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Véronique ZAERCHER-KECK – IA-IPR

Gilbert PERETTI – Chef d'établissement

Nathalie BENIGNI – IEN premier degré

Sébastien BAUBY – formateur titulaire du CAFFA

### Deuxième session AEFE

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Philippe ALBERT – Doyen des IEN du second degré

Patricia CHALEIX – Chef d'établissement

Pascale BOLSIUS – IEN premier degré

Loïc GRANDVALET – formateur titulaire du CAFFA

## Textes réglementaires

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015

Arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 paru au BO n°30 du 23 juillet 2015

## Statistiques

|          | Inscrits | Candidats présents à l'épreuve d'admissibilité | Candidats admissibles |
|----------|----------|--|-----------------------|
| Académie | 63       | 50   | 37                    |
| AEFE     | 17       | 17   | 17                    |

## Epreuve d'admissibilité

Extrait de la circulaire 2015-110 :

L'épreuve d'admissibilité repose sur un entretien avec le jury, lequel s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, un rapport d'activité et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant, dans le champ de l'accompagnement et de formation.

Ce rapport peut comporter, en annexe, tout document y compris audiovisuel à même d'éclairer cette activité.

Le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse didactique et pédagogique et à réfléchir à sa propre pratique.

## Avant-propos

La session d'admissibilité 2019 est la quatrième organisée dans l'académie. L'évolution constatée en 2018 de la population des candidats se confirme : peu de formateurs expérimentés se présentent, la plupart des candidats ont peu ou pas d'expérience de formateurs. Cette observation ne s'applique pas aux candidats de l'AEFE, qui sont tous des formateurs chevronnés.

## Bilan des épreuves

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, les membres des jurys ont souhaité apporter quelques conseils aux futurs candidats.

On attend d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation s'engageant dans le CAFFA qu'il soit en mesure de se projeter, même très sommairement, dans des tâches de formation. Ainsi, le rapport d'activité ne peut pas se réduire à un état des services d'enseignement ou à un curriculum vitae.

Si le candidat n'a pas encore exercé des fonctions de formateur, le jury attend de lui qu'il montre qu'il a réfléchi à cette perspective. Sans attendre des candidats une connaissance experte de modalités et de techniques d'animation et de formation, le jury ne peut se contenter d'une représentation de la formation qui se limiterait au témoignage du praticien chevronné désireux de partager son expérience.

Si le candidat dispose déjà d'une expérience de formateur, on attend de lui qu'il porte un regard sur celle-ci et montre des capacités d'analyse de cette expérience.

On attend également d'un candidat au CAFFA qu'il soit au courant des enjeux et grandes évolutions du système éducatif, notamment des réformes en cours, qu'il dispose d'un minimum de culture pédagogique et de références théoriques dans le domaine éducatif. Même si le CAFFA s'adresse à des enseignants du second degré, une connaissance sommaire du fonctionnement du premier degré est attendue, notamment du cycle 3.

## Le rapport d'activité

Le jury sera reconnaissant aux candidats de réduire le volume des annexes au rapport d'activité en se limitant à celles qui viennent illustrer utilement le propos contenu dans le rapport et en facilitent la

compréhension. Il est rappelé que le rapport ne doit pas excéder cinq pages numérotées, rédigées dans une police usuelle, de taille classique (10 à 12 points), en simple interligne. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité d'anonymiser les documents tels que les copies d'élèves, les rapports d'inspection concernant d'autres personnes, etc

### L'entretien

Une difficulté de l'épreuve d'entretien réside dans la complémentarité à trouver entre le rapport écrit, que le jury a lu, et l'exposé. Celui-ci doit prolonger l'écrit sans être redondant. Le candidat peut parfaitement y faire référence : « Comme vous l'avez lu ... je voudrais développer davantage un aspect... ». La relecture d'une partie de l'écrit ne peut se justifier que sur un court extrait.

Diaporamas : La présence dans la salle d'un vidéoprojecteur n'est pas garantie. Le candidat peut, s'il le souhaite, utiliser un matériel personnel : vidéoprojecteur ou ordinateur tourné vers le jury. Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que l'utilisation d'un diaporama doit apporter une plus-value à l'exposé. Ce n'est pas le cas s'il ne s'agit que d'un aide-mémoire.

Tant dans le rapport écrit que dans l'exposé ou l'entretien, le candidat n'est pas tenu de se limiter à son expérience professionnelle dans l'éducation nationale. Il peut, par exemple, faire référence à des expériences de formateur dans un cadre associatif ou dans un autre cadre professionnel s'il juge pertinent de les évoquer.

La forme : Sans exigences formelles excessives, le jury attend des candidats un minimum d'effort de présentation. Ainsi, pour le rapport écrit, on attend de futurs formateurs un soin apporté à la pagination, à la langue, notamment à l'orthographe. Lors de l'oral, une tenue trop négligée, un niveau de langage inapproprié ne sont pas de nature à rassurer le jury sur les futures compétences de formateur du candidat.

# ADMISSION

---

Cinq sessions d'admission ont été organisées en 2019, trois pour l'académie et deux pour l'AEFE. Pour ces dernières, les jurys et les candidats sont les mêmes que pour l'admissibilité.

38 candidats se sont inscrits : 3 bénéficiaient d'une dispense des épreuves d'admissibilité, 4 étaient admissibles en 2016, 2 admissibles en 2017 et 29 admissibles en 2018. 4 candidats se présentaient pour la seconde fois à l'admission.

## Composition des jurys

### Première session

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Eric PAGOTTO – Doyen des IA-IPR

Claire OGET – Chef d'établissement

Anne-Marie LEYGONIE – IEN premier degré

Loïc GRANDVALET – formateur titulaire du CAFFA

### Deuxième session

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Véronique ZAERCHER-KECK – IA-IPR

Laurent MAISAK – Chef d'établissement

Cathia BATIOT – IEN premier degré

Djamila GOUNÉ – formatrice titulaire du CAFFA

### Troisième session

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Philippe ALBERT – Doyen des IEN du second degré

Patricia CHALEIX – Chef d'établissement

Mohammed KAMAL – IEN premier degré

Fabienne THIEL – formatrice titulaire du CAFFA

### Première session AEFE

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Véronique ZAERCHER-KECK – IA-IPR

Gilbert PERETTI – Chef d'établissement

Nathalie BENIGNI – IEN premier degré

Sébastien BAUBY – formateur titulaire du CAFFA

### Deuxième session AEFE

Pol LE GALL – IA-IPR Directeur du pôle pédagogique et éducatif

Philippe ALBERT – Doyen des IEN du second degré

Patricia CHALEIX – Chef d'établissement

Pascale BOLSIUS – IEN premier degré

Loïc GRANDVALET – formateur titulaire du CAFFA

## Statistiques

|          | Inscrits : | Candidats présents aux épreuves d'admission | Candidats admis |
|----------|------------|---|-----------------|
| Académie | 38         | 34  | 27              |
| AEFE     | 17         | 17  | 15              |

## Epreuves d'admission

Extrait de la circulaire 2015-110 :

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien ; un mémoire professionnel et sa soutenance. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus (tels que précisés en annexe).

### Épreuves de pratique professionnelle

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (cf. jury 1- composition).

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien.

### Mémoire professionnel

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel, d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).

## Avant-propos

Comme indiqué plus haut, cette année l'académie de Nancy-Metz a organisé la certification d'enseignants expatriés chargés de mission de conseil pédagogique au sein de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). Ces 17 candidats ont bénéficié d'une formation à l'ESPE et ont passé les épreuves sur un format « resserré » de janvier à mai 2019.

La règle de l'exercice d'écriture d'un rapport de jury veut que les manques soient mis en évidence afin de permettre aux futurs candidats d'éviter les écueils rencontrés par leurs prédécesseurs, ce rapport n'y dérogera pas, cependant il serait injuste que la liste de ces erreurs puisse laisser croire que les

prestations ont été médiocres. Cela n'a pas du tout été le cas lors des sessions de 2019. De nombreux manques soulignés dans le rapport des sessions de 2018 ont été l'objet de l'attention des candidats et ne sont plus apparus que marginalement en 2019.

Il faut souligner la très grande qualité d'ensemble des prestations des candidats lors des épreuves. Dans leur majorité ils ont consenti un travail de préparation très important, en particulier pour l'écriture et la préparation de la soutenance du mémoire. L'accompagnement mis en place dans l'académie – université d'automne, ateliers d'aide à l'écriture et à la soutenance, tutorat de mémoire pour les candidats qui l'ont souhaité – et la formation mise en place par l'ESPE pour les candidats de l'AEFE ont largement contribué à cette réussite.

## Bilan des épreuves

### L'épreuve de pratique professionnelle

Parmi les 34 candidats de l'académie ayant participé à l'ensemble des épreuves d'admission, 21 candidats ont choisi l'épreuve d'animation d'une formation et 13 candidats ont choisi l'analyse de séance (respectivement 15 et 2 pour les candidats de l'AEFE). Dans les deux cas les évaluations portées par les examinateurs sont généralement très bonnes.

#### *Animation de formation :*

Pour pratiquement tous les candidats ayant choisi cette épreuve les évaluateurs sont élogieux. Les principaux points positifs recensés sont :

- La qualité de la préparation de la formation ;
- Les qualités d'animateur du candidat, son aisance, son dynamisme ;
- La capacité à interagir avec les participants et à susciter des interactions entre eux ;
- La prise en compte de la diversité du public (recueil des attentes au préalable, adaptation en cours de formation, réponse aux demandes spécifiques...) ;
- Le respect du cahier des charges, la maîtrise du sujet ;
- L'utilisation pertinente de supports de formation, en particulier de supports numériques ;
- La qualité des outils fournis ;
- La variété des modalités de formation, la richesse des scénarios.

Les rares bémols formulés par les évaluateurs portent sur une faiblesse relative à l'un des points de la liste ci-dessus, ainsi que :

- La faiblesse de la maîtrise des références théoriques ;
- Le manque d'explicitation des objectifs ;
- Le manque de respect des objectifs annoncés.

#### *Analyse de séance :*

Les évaluateurs mettent en avant les points positifs suivants :

- Une attitude bienveillante du candidat vis-à-vis de la personne visitée ;
- Une capacité à proposer des pistes constructives ;
- Une capacité à favoriser l'analyse de la séance et la construction d'axes d'amélioration par la personne visitée elle-même ;

- La structuration, l’organisation de l’entretien.

Les faiblesses mises en évidence sont :

- La présence de points jugés essentiels par le jury et insuffisamment abordés lors de l’entretien du candidat avec la personne visitée ;
- Le manque de références à la séance observée : le candidat « plaque » un discours convenu, des conseils standardisés, sans s’appuyer suffisamment sur ce qui s’est passé au cours de la séance observée ;
- La présence de conseils peu opérationnels, ou peu adaptés au contexte.

Pour les deux épreuves, lors de l’entretien du jury avec le candidat après l’animation de formation ou le dialogue avec la personne visitée, les qualités mises en avant sont :

- la capacité à justifier ses choix (d’organisation, de hiérarchisation, d’attitude...) ;
- la réactivité aux questions ;
- la capacité à envisager des modifications ou des prolongements.

### Le mémoire

L’épreuve du mémoire se subdivise en trois composantes : l’écriture, l’exposé et l’entretien. Chacune d’entre elles est l’objet d’une évaluation.

De nombreux écueils concernant le mémoire figuraient dans le rapport du jury de l’année précédente. Pour ce nouveau rapport, le compte-rendu sera donc rédigé en comparaison avec le rapport de l’exercice 2018.

Les réserves portées par le jury sont :

| Rapport de jury 2018  | En 2019   |
|---|---|
| <b>L’écrit :</b>  |   |
| <i>Certaines problématiques ne sont pas dans le champ de la formation mais dans celui de la pratique enseignante. Cette erreur est rédhibitoire pour l’obtention d’une certification de formateur.</i>  | L’erreur n’a pas été présente en 2019. Tous les candidats se sont emparés de problématiques en lien avec la formation.  |
| <i>Certains mémoires pêchent par absence de références théoriques ou par la faiblesse de leur diversité. C’est ainsi le cas lorsque le candidat se limite à présenter une pratique ou une opinion (par exemple : la classe inversée, la constante macabre...) en se faisant l’écho d’un ouvrage sans en questionner le fondement.</i> | La remarque reste d’actualité.  |
| <i>A l’opposé, le jury regrette que certains candidats aient fait le choix de privilégier le nombre de références à leur pertinence. Une bibliographie foisonnante, sans fil directeur identifié, ne répond pas à l’attente.</i>  | La remarque reste d’actualité, même si peu de candidats sont tombés dans ce travers. De nombreux candidats, en revanche, ont montré qu’ils avaient beaucoup lu et qu’ils maîtrisaient bien les références théoriques qu’ils citaient. |

|   |   |
|---|---|
| <p><i>Si de nombreux mémoires présentent bien une construction cohérente suivant la démarche attendue (problématique, hypothèses, dispositif de réponse, conclusion), quelques écrits s'écartent du modèle. On a ainsi pu lire des mémoires pour lesquels la problématique est une question rhétorique (exemple « la formation peut-elle être utile ? »), et les hypothèses des évidences. Il est évidemment difficile de construire une démonstration convaincante dans un tel cas. Certains mémoires encourent le reproche d'être exclusivement descriptifs ; le candidat se limite à illustrer le thème par la relation de sa pratique. Citons enfin le cas de mémoires qui présentent assez clairement une problématique mais qui ne la traitent pas.</i></p> | <p>En 2019, la plupart des problématiques échappent à ces reproches. Quelques rares candidats ont cependant produit des écrits trop descriptifs de leur pratique et trop pauvres en ce qui concerne l'analyse.<br/>Une problématique riche est une bonne garantie de qualité du travail du mémoire.</p>   |
| <p><i>Le traitement et l'analyse des données posent plusieurs problèmes. Le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur le manque d'intérêt et de pertinence d'études statistiques chiffrées (moyennes, histogrammes, camemberts...) sur des corpus de données très faibles, parfois inférieurs à la dizaine d'individus. Il vaut mieux, dans ce cas, proposer une analyse qualitative des réponses récoltées.</i></p>   | <p>Cette remarque reste d'actualité. Il convient de mettre les futurs candidats en garde sur le peu d'intérêt que présente l'exploitation mécanique d'un questionnaire (par exemple Google Forms) trop long, mal ciblé, adressé à un nombre réduit de personnes.<br/>Le recours à un questionnaire a du sens pour dresser un état des lieux de pratiques ou de représentations s'il concerne un corpus significatif. Dans le cas contraire, il est préférable de privilégier une autre approche ou de faire référence à des études statistiques externes.</p> |
| <p><i>Enfin, de nombreux candidats semblent méconnaître les fondamentaux du cadre juridique de la propriété intellectuelle (droit de citation, droit à l'image...).</i></p>   | <p>Le problème n'a pas été présent en 2019.</p>   |
| <p><b>L'exposé</b></p>  |   |
| <p><i>La plupart des candidats ont fait l'effort de préparer une phase d'exposé claire, entrant dans le cadre horaire prévu, s'appuyant souvent sur un diaporama ou sur un support écrit complémentaire au mémoire distribué au jury.</i></p>   | <p>Cela reste vrai. Certains candidats ont même prévu des présentations originales, brillantes. Quelques candidats commettent cependant la maladresse d'utiliser un diaporama comme prompteur, ce qui n'apporte rien à la qualité de la soutenance.</p>   |
| <p><i>Le principal point de vigilance sur lequel le jury veut attirer l'attention des futurs candidats est le risque de répéter son mémoire. Celui-ci a été l'objet de la lecture attentive des membres du jury, et s'il n'est pas inutile de rappeler les grandes lignes du travail effectué il ne faut pas se limiter à présenter une déclinaison « diaporama-voix » de l'écrit. Le candidat peut parfaitement</i></p>  | <p>Si l'erreur a été moins souvent commise en 2019, elle subsiste cependant.</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p><i>s'autoriser à faire référence à l'écrit sans avoir besoin de le répéter. En revanche, le jury appréciera particulièrement les précisions qui viendraient compléter les choix, les prolongements envisagés et les prises de recul par rapport à l'écrit.</i></p>  |  |
| <p><b>L'entretien</b></p>  |  |
| <p><i>Les candidats ont montré leur capacité d'écoute et leur sens du dialogue. Cependant certains d'entre eux sont en difficulté lorsqu'il s'agit de questionner leur point de vue, de débattre avec le jury même lorsque celui-ci précise que la question posée a pour objet de susciter le débat. Certains candidats peinent à se projeter dans le métier de formateur : face à des questions telles que « comment envisageriez-vous une sensibilisation d'enseignants débutants sur le thème de votre mémoire ? » ou « Quelles seraient les priorités sur cette thématique pour proposer une formation au Plan Académique de Formation ? » les candidats qui n'ont pas encore une expérience de formateurs sont trop souvent tentés de répondre en se repliant sur leur pratique d'enseignant ou de CPE en ne proposant que des dispositifs de formation construits sur du témoignage.</i></p> | <p>La plupart des candidats s'étaient bien préparés à cette phase de l'épreuve. Ils ont fait preuve d'une grande qualité d'écoute, de réactivité et même de goût du débat.</p> <p>Il semble que nombre d'entre eux se soient préparés aux questions du type de celles qui étaient évoquées ci-contre. On ne peut que les en féliciter.</p> |

On ajoutera qu'en 2019 de nombreux mémoires ont été construits suivant des plans identiques. On peut sans doute voir là l'effet de la formation. Cette relative uniformité de structure n'est pas gênante tant qu'elle ne bride pas l'expression du candidat.

Rappelons enfin que la présentation par un candidat d'un mémoire dont il n'est pas l'auteur est assimilable à une fraude à un examen et qu'un tel acte est susceptible d'entraîner une sanction dépassant le cadre du CAFFA.

### ***L'usage du numérique***

Il ne s'agit pas seulement de l'utilisation du numérique au cours de la soutenance. On attend du candidat qu'il fasse part de l'utilisation du numérique dans sa pratique de formateur, existante ou envisagée, et qu'il la justifie.

### **La formation**

Dans le cadre de l'accompagnement au développement professionnel, des modules de formation sont proposés à l'inscription individuelle par le rectorat. Répartis sur l'ensemble de l'année scolaire, ils sont conçus suivant une organisation qui permet de disposer de repères à la fois méthodologiques et calendaires en vue d'un entraînement régulier aux épreuves. Le dispositif comporte des sessions en présentiel pour tous les candidats désireux d'être accompagnés dans leur préparation à l'admissibilité ou aux épreuves d'admission.

## ADMISSIBILITÉ

- La première session programmée en novembre-décembre permet de s'entraîner à la rédaction du rapport d'activités et de construire un regard distancié dans le cadre d'une approche de niveau 1 du champ de la formation.
- Une épreuve blanche permet de mieux appréhender la soutenance orale. L'occasion est donnée d'observer d'autres candidats volontaires qui s'essaient à l'exercice dans les mêmes conditions.

## ADMISSION

- La première session, prévue à la mi-juin, permet de disposer du cahier des charges concernant les attendus du mémoire ainsi que d'apports sur l'élaboration de la problématique. Sont également présentés des témoignages venant de formateurs certifiés CAFFA, des échanges directs avec eux sont possibles pour envisager au mieux l'organisation personnelle de son travail.
- L'université d'automne permet de disposer de points d'appui en vue de l'épreuve de pratique professionnelle et de la soutenance du mémoire. Il s'agit en l'occurrence d'acquérir les bases et principes du recueil de données ainsi que du traitement et de l'analyse de ces dernières. Recherches bibliographiques, consolidation de la problématique et élaboration du plan font également l'objet d'un accompagnement qui prend la forme de conférences ou d'échanges avec des experts. L'épreuve de pratique professionnelle est abordée dans ses deux options possibles, sous l'angle de la réflexion sur l'accompagnement et par les compétences professionnelles que doit développer un formateur dans l'exercice de son activité.
- L'élaboration du mémoire fait l'objet de demi-journées d'entraînement à l'écriture et à la mise en forme des traces écrites.
- Une épreuve blanche permet de mieux appréhender la soutenance orale. L'occasion est donnée d'observer d'autres candidats volontaires qui s'essaient à l'exercice dans les mêmes conditions.

En complément des formations en présentiel, un accompagnement à distance des candidats volontaires est mis en place afin d'assurer un suivi personnalisé dans le cadre de l'élaboration du mémoire. Des temps d'observation peuvent être organisés au cours d'une session de formation et prolongés par des échanges avec le formateur qui en a élaboré les contenus. Enfin, un *vade-mecum* réalisé conjointement avec l'ÉSPÉ de Lorraine est mis à la disposition des candidats.

Ces modules sont ainsi déclinés pour répondre principalement à trois objectifs : permettre à ceux qui possèdent une expérience limitée de la formation de mieux comprendre en quoi consiste l'acte de former ; favoriser la mutualisation des questionnements mais aussi des regards portés sur les pratiques avec des pairs ; apporter une ouverture et des éléments de réflexion sur des questions qui innervent actuellement la politique éducative, en offrant la possibilité de se préparer conjointement avec les candidats du premier degré engagés dans le CAFIPEMF et de bénéficier d'apports venant de formateurs de terrain ou d'intervenants de l'ÉSPÉ.

## Annexe : liste des titres des mémoires présentés lors des sessions 2019

|   |
|---|
| - Comment accompagner l'équipe éducative d'un établissement dans la mise en œuvre d'un dispositif de médiation ?  |
| - Comment le travail collaboratif et coopératif entre enseignants peut-il devenir un moteur pour le développement professionnel ?   |
| - Le travail personnel de l'élève : accompagnement et formation de la communauté éducative  |
| - Quelle place pour le formateur dans une co-animation avec un expert scientifique ?  |
| - Former au numérique pour le lycée 4,0, et après ?   |
| - Dans quelle mesure un accompagnement des enseignants dans l'utilisation d'un outil numérique de carte mentale permet-il de faire évoluer les pratiques pédagogiques et d'induire un changement de posture ?   |
| - Apprentissage en ligne et autoformation   |
| - Comment accompagner la pratique interdisciplinaire entre les professeurs documentalistes et les professeurs de physique chimie pour la construction d'une culture scientifique des élèves ?   |
| - Comment intégrer le processus d'évaluation d'une formation dans le parcours professionnel d'un enseignant afin que celui-ci devienne acteur de sa formation ?   |
| - Comment accompagner les enseignants des lycées 4,0 à mettre en place efficacement et durablement la pédagogie inversée dans leurs salles de classe ?  |
| - L'évaluation au service de la réussite de tous les élèves   |
| - Comment impliquer un apprenant dans une formation à public désigné ?  |
| - L'approche créative du numérique, une stratégie innovante comme levier au développement professionnel des enseignants en formation : l'exemple de la vidéo  |
| - Obstacles des enseignants à la pratique du jeu en classe dans le secondaire. Propositions pour une formation sur le jeu en classe   |
| - La formation à la motivation pour les acteurs de la formation initiale et continue ou quels rapports entretient l'enseignant-formateur avec les théories liées à l'engagement des apprenants, et quels sont les impacts sur leur pratique et leurs besoins? |
| - Ancrer la formation dans le réel : l'utilisation des traces de l'activité dans les dispositifs de formation continue des enseignants  |
| - Engager des enseignants du second degré à travailler en interdisciplinarité dans une démarche de design et par le biais d'un « Fablab ».  |
| - Numérique et évolution des pratiques pédagogiques   |
| - Du formé à l'apprenant : enjeux de formation, comment motiver les stagiaires de FIL ?   |
| - Comment accompagner les enseignants du premier et du second degrés après une FIL dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques harmonisées ?   |
| - Évaluation par compétences : un outil pour former et accompagner les enseignants à une évaluation positive et les amener à réfléchir sur leurs gestes professionnels  |
| - Accompagner les étudiants fonctionnaires stagiaires en EPS dans la construction de leur identité professionnelle  |
| - Comment sensibiliser les étudiants de Master 1 MEEF aux micro-gestes de l'enseignant dans le cadre des Unités d'Enseignement « Connaissance du système éducatif et des publics scolaires » et du Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée ?           |
| - Construction de la compétence « Élaborer et mettre en œuvre son enseignement » des Étudiants Fonctionnaires Stagiaires par le biais du travail de groupe.   |

|   |
|---|
| - Dans quelle mesure la formation initiale des étudiants fonctionnaires stagiaires en mathématiques peut-elle les aider à s'engager dans la différenciation pédagogique ?<br>Rôles et postures du formateur au cours de l'année de stage.             |
| - Comment former et accompagner des enseignants novices à la construction d'une séquence problématisée en français au collège ?   |
| - La coopération comme levier à l'engagement en formation : comment renforcer la motivation et l'engagement en formation ?  |
| - Dans quelle mesure la formation en pilotage peut-elle s'avérer un outil d'accompagnement afin de professionnaliser les stagiaires néo et non-titulaires, et les familiariser à la culture de la formation ?   |
| - Comment accompagner les enseignants à réinvestir les acquis d'une formation ?<br>Exemple en formation disciplinaire des professeurs de Sciences et Techniques Médico-Sociales   |
| - Comment rendre une formation toujours plus efficiente qui réponde au mieux aux besoins et attentes des stagiaires ?   |
| - Former à l'usage pédagogique disciplinaire des outils numériques : du gadget ou de la solution universelle à l'outil intégré dans la transposition didactique et les pratiques pédagogiques<br>Changer les représentations par les pratiques        |
| - Dans quelle mesure la formation en pilotage peut-elle s'avérer un outil d'accompagnement afin de professionnaliser les stagiaires néo et non-titulaires, et les familiariser à la culture de la formation ?   |
| - Accompagner à former l'esprit critique, le débat comme levier.  |
| - La construction de l'éthique professionnelle de l'étudiant fonctionnaire stagiaire CPE, quelle influence du formateur ?   |
| - Comment former à la mise en activité des élèves ? Renouvellement des pratiques pédagogiques en Sciences économiques et sociales, Efficience et efficacité du dispositif de formation hybride asynchrone   |
| - Du savoir savant au savoir enseigné : Pour une prise de conscience par les enseignants savamment diplômés entrant dans le métier dans les lycées français en Tunisie que leurs connaissances propédeutiques ne sont pas suffisantes pour enseigner. |
| - L'interdisciplinarité dans la formation continue des enseignants du second degré  |
| - La co-animation en formation : une situation de développement des compétences professionnelles des formateurs ?   |
| - Comment mieux former les enseignants à accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) en rendant plus prégnant le concept d'éducabilité cognitive?   |
| - La participation aux formations et/ou à un accompagnement pédagogique permet-elle aux enseignants de droit local, un réinvestissement dans le réel ?  |
| - Former pour développer l'étayage et les postures adaptées chez les enseignants afin de favoriser les apprentissages des élèves - Le multi-agenda, une ressource pour les formateurs d'enseignants ?   |
| - Accompagner un dispositif EMILE (Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) au premier degré  |
| - Les représentations enseignantes dans les actions de formation  |
| - Le travail collaboratif dans la formation continue des enseignants du second degré  |
| - Dans quelle mesure l'évaluation pratiquée au collège ou au lycée pourrait-elle nuire au bien-être et aux apprentissages de l'élève ?  |

|   |
|---|
| - Former et accompagner les personnels recrutés localement dans les établissements français à l'étranger à observer l'activité d'apprentissage pour mieux faire apprendre les élèves en Education Physique et Sportive.   |
| - L'accompagnement et le suivi des personnels sans formation initiale à l'AEFE : quels principes d'efficacité, quelles pratiques de formateur ?   |
| - Former et accompagner les personnels recrutés localement dans les établissements français à l'étranger : la trans-formation des pratiques professionnelles des enseignants d'EPS de cultures différenciées, non formés dans le système éducatif français ou peu qualifiés |
| - Co-enseignement et formation continue   |
| - Favoriser l'intégration de la culture numérique dans l'enseignement   |
| - Former les enseignants en période de réforme du système scolaire  |